

EN 2025 SOUTENEZ LE RÉSEAU !

Dans un contexte budgétaire incertain votre contribution est essentielle pour garantir la continuité de nos actions !

Bulletin d'adhésion

PERSONNES PHYSIQUES	34 €
Etudiants demandeurs d'emploi	21 €

ORGANISMES PARTENAIRES	245 €
-------------------------------------	-------

Organisme rattaché à un organisme régional adhérent	121 €
--	-------

Partenaires associés	373 €
-----------------------------------	-------

Collège réservé aux organismes qui n'ont pas vocation à adhérer directement, notamment s'ils sont potentiellement dans une relation client/fournisseur avec les structures territoriales adhérentes

ORGANISATIONS TERRITORIALES

Structures territoriales à fiscalité propre dont le pays/PETR n'est pas adhérent

Communautés de communes, communautés d'agglomérations

Nombre d'habitants

moins de 5 000	539 €
de 5 000 à moins de 10 000	583 €
de 10 000 à moins de 15 000	731 €
de 15 000 à moins de 20 000	797 €
de 20 000 à moins de 25 000	875 €
de 25 000 à moins de 30 000	950 €
de 30 000 à moins de 40 000	1023 €
de 40 000 à moins de 50 000	1163 €
de 50 000 à moins de 80 000	1461 €
de 80 000 à moins de 120 000	1714 €
plus de 120 000	2668 €

Structures territoriales à fiscalité propre dont le pays/PETR est adhérent : 10% de réduction

Nombre d'habitants

moins de 5 000	485 €
de 5 000 à moins de 10 000	524 €
de 10 000 à moins de 15 000	658 €
de 15 000 à moins de 20 000	717 €
de 20 000 à moins de 25 000	787 €
de 25 000 à moins de 30 000	855 €
de 30 000 à moins de 40 000	919 €
de 40 000 à moins de 50 000	1047 €
de 50 000 à moins de 80 000	1314 €
de 80 000 à moins de 120 000	1544 €
plus de 120 000	2400 €

Structures territoriales sans fiscalité propre

Syndicat mixte de Pays/PETR, association de développement, SIVOM, SIVU

Nombre d'habitants

de moins de 10 000	364 €*
de 10 000 à moins de 30 000	572 €*
de 30 000 à moins de 50 000	666 €*
de 50 000 à moins 80 000	870 €*
de 80 000 à moins de 180 000	1067 €*
plus de 180 000	1347 €*

* Pour les pays, diminution de 50 euros du montant de la cotisation par communauté de communes ou agglo adhérente à C&T.

Communes dont l'intercommunalité n'est pas adhérente

moins de 10 000	168 €
entre 10 000 et 20 000	369 €
plus de 20 000	728 €

DOUBLE ADHÉSION

Citoyens et Territoires - Grand Est + Unadel

En soutenant Citoyens & Territoires vous adhérez également au réseau national : Pour contribuer à l'expression et la prise en compte, au niveau national, des valeurs et du sens du développement local et se mettre en réseau avec d'autres organismes ou collectivités partageant ces valeurs.

Site web de l'UNADEL : <https://unadel.org/>



DOUBLE ADHÉSION

Citoyens et Territoires - Grand Est + Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays

Pays, PETR, Intercommunalités : 1100 €

Pourquoi aussi adhérer à l'ANPP ?

L'ANPP appuie l'expression nationale des pays/PETR et facilite les échanges avec les pouvoirs publics. Elle organise une mise en réseau à l'échelle nationale (rencontres, notes d'actualité et d'analyse...).

Site web de l'ANPP : <https://www.anpp.fr/>

MODALITÉS D'ADHÉSION

Conformément aux statuts, les demandes d'adhésion des personnes morales sont soumises à l'approbation du conseil d'administration de l'association. À cet effet, merci de nous **transmettre une délibération** confirmant votre demande d'adhésion ainsi qu'une présentation écrite de votre structure (statuts, composition, raison sociale..).

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Nom de la Structure :

Numéro de SIRET :

Nombre d'habitants :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

- Collège :
- Organisation territoriale
 - Organisme partenaire
 - Organisme rattaché à un organisme régional adhérent
 - Partenaires associés
 - Personnes physiques
 - Etudiants, demandeurs d'emploi

Pour les étudiants et demandeurs d'emplois, merci de joindre un justificatif.

Règlement

- Verse la somme de euros
- Sollicite son adhésion à Citoyens et Territoires (personne morale) et envoie copie de la délibération correspondante
- Sollicite son adhésion à Citoyens et Territoires (personne morale) et à l'ANPP et envoie copie de la délibération correspondante

- Paiera sur facture (uniquement pour les personnes morales) la somme de euros

Bulletin à renvoyer par courrier ou mail :
Citoyens et Territoires - Grand Est,
7 rue Alexandre III,
54170 Colombey-les-Belles.
courriel : fdethorey@citoyenterritoires.fr